L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 8 MARS.

FEUILLETON.

LA GUEULE D'ENFER.

PAR MME LÉONTINE ROUSSEAU.

XIV—Suite.

—Cette fatale idée ne l'a pas abandonné depuis qu'il a repris connaissance dans vos bras. La vie maintenant lui paraît un rêve ou plutôt un effrayant réveil; rarement on entrevoit un sourire à travers les cicatrices de son pâle visage et son œil devient parfois hagard quand il répète tout seul: "Eh! cependant je l'aime encore!...." Parfois il me dit aussi: "Je prie Dieu qu'elle ne sache pas que je respire toujours.... Je prie Dieu qu'elle se repente et qu'elle pleure son forfait.... Je prie Dieu qu'elle soit heureuse."

—Mais quel démon était donc cette femme pour inspirer de telles passions! s'écria Maurice.

Dans cette fatale après-midi de décembre dont nous avons parlé, M. de Pontalt se promenait sans but, attiré comme toujours dans les environs de Mardor. Ceux qui savent ce que Mardor renfermait pour lui ne s'étonneront nullement de le voir errer près de ces lieux, et prenant toute chose en considération, il est très heureux qu'il ait dirigé de ce côté ses rêveries.

Comme il marchait d'un pas nonchalant et mélancolique dans une des allées du bois de pins, un bruit de voix et de chevaux frappa son oreille. En s'avançant il aperçut que ces chevaux portaient Robert et Irène et que les voix étaient celles de Robert et d'Irène.

Ils se dirigeaient vers la Gueule-d'Enfer: il eut comme le pressentiment qu'un malheur allait arriver, de sorte qu'il les suivit de près, d'assez près pour recueillir les paroles qu'elle prononça, deviner son intention criminelle et la voir donner le coup qui fit perdre l'équilibre à Fabio, mais pas assez pour que le cri d'horreur qu'il jeta parvînt à l'oreille de cette femme coupable et folle qui franchit l'abîme en regardant en arrière, comme si elle eût douté encore que le torrent eût dévoré sa proie.

Il avait affronté bien des dangers, surmonté bien des obstacles: aussi ce fut d'un pas assuré et d'une main ferme que M. de Pontalt descendit, au moment où Mme de Mardor partait au galop, sur le penchant du gouffre au fond duquel il pensait trouver le corps mutilé du frère de la jeune fille qu'il aimait.

Fabio était mort, il avait le cou brisé, et le pauvre animal disparaissait presque complètement dans l'eau; un morceau de roc en saillie lui était entré dans le flanc et le soutenait; son maître accroché à la selle, demi-mort, perdait tout son sang.

Le porter en haut avec une force et un courage bien rares, rester avec lui jusqu'à ce qu'il eût repris ses sens, le faire transporter dans sa modeste chambre de garçon, lui faire donner des secours par un chirurgien de ses amis sur la prudence duquel il savait pouvoir compter, ne furent que peu de choses auprès de tout ce que devait faire M. de Pontalt pour le frère d'Andrée.

Il lui fallut d'abord obéir aux premières paroles du malheureux qu'il avait sauvé: garder sur cet événement un inviolable secret.

—Vous ne savez pas, vous ne saurez jamais de quel ardent amour j'aimais cette femme, lui dit-il, lorsque le soir de ce jour funeste il était assis à son chevet dans la maison de son ami qui, à chaque instant, craignait de le voir expirer; vous ne savez pas combien je l'adorais; combien j'avais foi en elle, combien je la vénérais. Je ne m'étonne pas que vous ne puissiez le comprendre, car vous êtes plus jeune que moi; jamais je n'ai pressé la main d'une femme avec plus de confiance et d'amour; et, même en ce moment, combien mon cœur est brisé en songeant à elle. Je ne pourrais rentrer dans le monde qu'en la déshonorant, et je ne veux pas la déshonorer....

Il ne pouvait vivre parce que, vivant, il aurait couvert d'infamie celle qu'il avait aimée, qu'il aimait encore!

Ainsi, n'ayant qu'une préoccupation, qu'une pensée, l'honneur de son nom, l'honneur de celle qui avait été sa femme, il désirait que nulle autre qu'Andrée ne sût qu'il existait. Et c'était là le mystère qu'Andrée seule et son futur mari connaissaient, et dont ils s'entretenaient la veille de leur mariage.

XV

La cérémonie se célébra à Saint-Philippe-du-Roule; une foule compacte encombrait les trois nefs de l'église; Andrée, plus belle sous son voile et sa couronne blanche qu'elle ne l'avait jamais été, descendait de voiture et posait délicatement son pied sur le sol, tandis que sa main s'appuyait avec grâce sur celle de M. de Pontalt; puis tout à coup la mariée se retourna et dit quelques mots à un personnage qui se tenait immobile au fond de la voiture.

—Oui, ma sœur, répondit-il, je ne veux pas être remarqué, je veux entendre le solennel sortir de votre bouche; je veux voir cette union.... le seul bonheur, hélas! que le ciel m'ait laissé!...

L'orgue soupirait une de ces mélodies qui, sans être tristes, ont quelque chose de mélancolique qui fait rêver.

Une autre voiture venait aussi de s'arrêter parmi toutes celles qui se trouvaient là; une femme en était descendue, elle s'était glissé le long de la nef à droite et s'était cachée inaperçue dans une des deux chapelles obscures et petites qui sont à Saint-Philippe, de chaque côté de l'abside.

La cérémonie commença et le personnage que nous avons laissé dans la voiture de la mariée descendit aussi, lentement, enveloppé dans un vaste manteau noir. Il promena son regard méfiant et craintif autour de lui, entra par la porte latérale de droite, prêta l'oreille et se cacha quelque temps près du dernier pilier de la grande nef.

Au moment où chaque invité contemplait le bonheur du couple que le prêtre allait bénir, au moment où l'église était calme, où les accents des jeunes voix harmonieuses descendaient plus douces des tribunes, au moment où nul ne faisait attention au personnage au manteau noir, celui-ci se glissa de pilier en pilier jusque derrière la chaire, et là, la main sur la poitrine, il tenait ses yeux fixés sur celle que nous l'avons entendu appeler sa sœur.

Quand la parole sacramentelle fut prononcée, la femme mystérieuse que nous avons vue venir se cacher dans une chapelle latérale près de l'autel, poussa un cri de joie qui retentit assez dans l'église pour attirer l'attention de la foule, puis elle redescendit la nef pour sortir; mais, sur son passage, elle trouva tout à coup, droit et immobile devant elle, Robert de Mardor, qui, toujours enveloppé de son manteau, fixa sur Irène un regard qui la fit chanceler, se troubler, se raidir et reculer jusqu'au pied du grand crucifix appendu au pilastre derrière la chaire.

Il lui semblait au milieu de la joie soudaine qu'elle venait de ressentir, il lui semblait, dis-je, que d'une tombe sortait devant elle le spectre de celui qu'elle croyait enfoui pour jamais dans l'abîme du Morvan.

Elle était là, adossée au pilastre, les deux mains crispées aussi sur le mur, l'œil attaché sur celui qu'elle supposait être un fantôme.

Elle dit enfin à demi-voix.

—Malédiction!

Robert de Mardor tenait toujours son œil calme fixé sur cette femme ainsi foudroyée par ce regard, il avait ouvert les larges plis de son manteau de deuil, et son doigt amaigri se tendait majestueux sur l'image du Christ.

A ce mot d'Irène: "Malédiction!" il répondit:

—Non. Repentir et patience!

L'épouse homicide cacha son visage dans ses mains, se mit à sangloter et, sans oser regarder encore celui qui cherchait à la ramener ainsi dans la bonne voie, regagna sa voiture.

Les orgues jouaient un air de fête, un chant d'enthousiasme, et les époux se retiraient heureux et bénis.

—Chez moi, et au galop, dit Mardor d'une voix tremblante, en relevant les glaces de son coupé.

Peu d'instants après, l'élégante voiture s'arrêtait devant un petit hôtel de la rue Barbet de Jouy, enfoncé dans les arbres comme un nid d'oiseau. Irène traversa à pas pressés le vestibule, la salle à manger, le salon, et pénétra dans sa chambre à coucher. Ses grands yeux brillants, hagards, étaient effrayants, tant ils exprimaient d'angoisses et de craintes douloureuses.

Jetée la face sur son oreiller, Irène de Mardor fut longtemps en proie à ces sanglots étouffés qui n'ont pas assez de larmes: son désespoir s'augmentait de sa colère; elle ne se possédait pas; ce n'était plus l'âme forte qui se maîtrisait si bien, et il semblait que ces comprimés longtemps par sa volonté de fer, les ressorts de ce cœur vinssent enfin se détendre et de recouvrer toute leur puissance sur la femme qui le brisait ainsi.

Enfin elle se leva, se tint debout un instant, fit un pas vers la cheminée de sa chambre et se pencha comme pour voir quelque chose qu'elle y avait caché avec soin.

Elle murmura:

—Oui, au moment où le mariage de sa sœur le laisse libre pour moi, moi, je me trouve toujours enchaînée ....et déshonorée.... Encore, si je savais où il est, ce Julien adoré! Si je pouvais aller verser, dans son cœur les larmes que m'arrache mon infortune; mais depuis trois ans je le cherche et ne sais même pas s'il vit!

A ce moment l'œil hagard de la malheureuse se promenant au hasard autour d'elle, aperçut une lettre qu'on lui avait remise comme elle rentrait et que, dans le paroxisme de sa douleur, elle avait froissée et oubliée sur son oreiller.

Elle la prit machinalement, l'ouvrit, poussa un cri de rage et retomba tremblante sur son fauteuil. Cette lettre était signée "Julien": elle était datée de la Trappe-d'Aigues-Belles.

Au cri que Mme de Mardor avait poussé une femme de chambre frappa vivement à la porte;

—Je n'y suis pour personne, dit Irène d'une voix qu'elle s'efforçait de rendre calme, et de sa main impatiente, elle tourna deux fois la clef qui grinça dans la serrure.

La lettre était ainsi conçue:

"Madame,

"J'ai tout appris. Que le ciel vous pardonne; qu'il me pardonne aussi de vous avoir aimée. J'ai eu peur de vous revoir encore; j'ai eu peur d'une affection mal éteinte dans mon âme.

"Depuis trois ans, je vis dans la retraite, les jeûnes et la pénitence. Demain je prononce mes vœux, et le dernier des de Berque n'appartiendra plus au monde. Puisse mon exemple vous être profitable!

"JULIEN."

Il est des instants où tous les malheurs fondent à la fois sur une créature humaine, où la nature même la plus énergique n'a plus de larmes; on songe alors au néant; on l'ambitionne; on s'identifie avec cette pensée de néant et l'esprit trouve une sorte de consolation à rester annihilé pour ainsi dire pendant quelques instants.

Telle était en ce moment Mme de Mardor; elle avait dépensé toutes ses larmes. Elle était là assise, la lettre de Julien dans sa main qui reposait sur ses genoux l'œil tout grand ouvert, fixé à la fenêtre, insensible.

Quelques minutes s'écoulèrent: puis sortant de cet état d'anéantissement et de prostration, elle s'agenouilla devant sa cheminée, tira un objet informe, sur lequel elle alluma du charbon avec la lettre de Julien et s'assit devant un petit bureau en bois de rose, prit une plume, traça quelques mots d'une courte lettre qu'elle cacheta et qu'elle adressa au Père supérieur de la Trappe d'Aigues-Belles. Elle se mit alors à regarder le feu qui répandait autour d'elle une atmosphère de mort, passa la main sur son front déjà alourdi et s'adossa dans un fauteuil.

Elle détacha son bracelet, l'ouvrit, examina le portrait chéri qu'il renfermait et un sourire d'amer regret, le dernier probablement, vint effleurer encore la lèvre de la belle Irène de Mardor.

—Pauvre folle! dit-elle: avoir sacrifié ma vie à une pensée de vengeance, de haine envers mes parents adoptifs.... Et, poursuivant toujours mon but, j'ai voulu inspirer à ce bon Julien un amour que je n'avais pas, mais que j'ai eu bien terrible quand je ne pouvais plus l'avouer au monde.... Jusqu'à ce qu'enfin cet amour m'ait poussée dans l'abîme terrible où je suis tombée....

Elle contempla longtemps encore les traits de celui qu'elle aimait, et quand elle voulut porter cette image à ses lèvres, sa main s'y refusa et ses bras pendirent sans force à ses côtés; le bracelet roula à ses pieds. Elle fit quelques efforts, ils furent inutiles.... Elle sentait la main froide de la mort qui oppressait sa poitrine haletante; à son oreille en délire murmurait l'air de fête que l'orgue de Saint-Philippe faisait entendre quelques heures auparavant.... Elle entendait encore sourdre le torrent de la Gueule-d'Enfer, et au milieu de tous ces bruits étranges la voix de Robert répétait toujours: "Repentir et pénitence". Si son œil s'ouvrait par un effort suprême, elle voyait se dresser devant elle l'homme pâle, au manteau noir, au regard fixe qui la foudroyait, avec son doigt levé vers le crucifix. Elle sentait son visage se déformer, ses lèvres se crisper sous l'étreinte de l'agonie.

Irène ne voulait plus mourir: elle fit un effort terrible et désespéré pour voler à la fenêtre.... Elle ne le put et retomba lourdement en se tordant de détresse sur le tapis de sa chambre....

....

Le lendemain les hommes de la science disaient: Elle a bien souffert.

Trois jours après, le Révérend Père abbé de la Trappe d'Aigues-Belles reçut une lettre qui ne portait pas de signature et au moment où dans l'ombre du soir les religieux s'inclinent sur la dalle froide de la chapelle et prient pour les morts, la voix du Père abbé se fit entendre austère et vénérable:

—Je recommande à vos prières une âme criminelle qui avant de se jeter elle-même dans les bras de la mort a reçu du ciel la sage inspiration de nous écrire et de nous demander de prier Dieu de lui faire miséricorde.

Le Père dit tout haut le *De Profundis*. La voix grave des moines répondait lentement; mais un d'entre eux ne répondait pas et sanglotait sous son capuce....

FIN.

☞20,000 jolies canettes de thé chinois seront comme données gratis cette semaine au dépôt de thé de la rue du Camp No. 5.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, on donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit ait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ros de l'enregistrement des sommes ver-

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.

(AGENCE)

Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 23 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.

17fév—1an

LA COTE DU LAC. Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA.
23 avril75—1an   Au No 30 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. P. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le consigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
15sept—   Au No 28 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS, remplaçant le Trenton. W. BURTON, capitaine, E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
25sept—   No 23 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA, H. H. Broad, capitaine, T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY, d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf, et Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanneretto, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER, Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira SAMEDI, 4 mars, à 5 P. M.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.

2mar4   No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur IBERIA.

Capitaine Allen Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son fret.   12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur ST. JOHN, F. BERGERON, Capitaine, J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

29oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE, Capitaine Jos. Ancoin, M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET, 9 rue Conti.

16 juillet—1an

RAPOPRT ANNUEL DE LA Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs 154
" honoraires 10
Admissions, membres actifs 37
Expulsions, " " 28
Décès, " " 1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs 142
" honoraires 10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels $330 00
Honneurs funèbres et dépenses 135 00
Total $465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Du par des membres $143 00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875 .... $2,075 82
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes 1,933 25
Reçu d'autres sources 132 16
Total $4,141 24
Dépenses par comité de secours $465 00
Dépenses pour divers .... 804 94—1,269 94
En caisse ce jour $2,871 30

Actif de la Société.

En caisse $2,871 30
Effets à recevoir 399 93
Propriété foncière 710 00
Meubles et autres effets mobiliers 1,034 75
Total $5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Maréchal, A. N. HEBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE,
VALSIN VIGNAUD,
L. H. VON GOHREN,
A. J. BERET,

16janv—1f

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New York
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1m   Gallier Court. Lettre H. N. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME, via la Havane et Southampton.

Départ, samedi, 11 mars, à 7 heures du matin,

Le steamer allemand HANNOVER, Capitaine HIMBECK,

partira de son quai, poteau 41, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO.,
2mars—9t.   No 42 de la rue de l'Union.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	2 fév.	environ 11mars
Frankfurt	15 mars	19 avril
Hannover	12 avril	17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 38 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $35 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
4 août—1an   Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES,

Le steamer NEW-ORLEANS, Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 9 mars à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage .... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an   Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, la veille du départ.

C. E. PAYNE,
4déc—   Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST,

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit;

Départ.		Arrivée.	
Express	7:30 A. M.	Malle	10:00 A. M.
Malle	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Chars-palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.

D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov.

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST, Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via ST-LOUIS,

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.		Arrive.	
Express	7:30 A. M.	Mail	10:00 A. M.
Mail	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.

D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	"	9	"
10	"	11 ½	"
Midi		1 ½	"
2	P. M.	3 ½	P. M.
4	"	5 ½	"
6	"		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai—   Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:30 A. M.	Express	12:30 A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10.01 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3:40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
B. D. FROST, Directeur-Général.   14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20 A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	10.01 A. M.

The accommodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
B. D. FROST, General Manager.   any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret pour les points de l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront sur cette ligne.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret à 5 heures.
mai—   CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie $455,328 93
Primes de mer 62,839 56
Primes de rivières .... 75,231 32 — $593,399 81
En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875 .... 137,568 14
Primes remboursées .... 34,972 22 — $172,540 36
Montant net des primes $420,859 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc 30,631 13
$451,490 58
A déduire—
Réassurances $26,345 83
Pertes par les incendies $110,972 73
Pertes sur mer 16,842 69
Pertes sur les rivières .... 30,373 21—158,188 63
Réfaction (rebate) 42,483 47
Commissions aux agents 27,148 59
Dépenses générales des agences $7,739 12
Dépenses générales du bureau local 27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc .... 12,077 24— 47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville 29,294
331,177 80
Profits nets $120,312 78
A déduire:—
Dividende payé en août $25,000
Dividende déclaré .... 25 000— $50,000
Réservés pour réclamations non réglées .... 15,000— 65,000 00
$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières $104,911 85
Billets garantis et hypothécaires 238,501 91
Actions et bons 93,574 50
Effets à recevoir 22,287 68
Primes en voie de recouvrement 73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission 10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances 4,137 61
Comptes en suspens 2,214 22
Divers débiteurs 7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20 .... 58,822 61
En caisse 86,250 24
$602,827 95

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés $127,568 14
Dividende déclaré 25,000 00
Dividende non collecté 10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées 15,000 00
$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyès,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Poutz, D. D. Rogers,
19jan—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu $350,836 87
Primes sur les risques de mer 65,189 62
Primes sur les risques de rivières 31,724 21
Total $450,7
En moins
Primes sur risques non expirés $120,661 47
Primes remboursées 1,951 60 $122,613 07
Primes nettes acquises $328,137 73
A ajouter:
Intérêts $9,185 35
Profits et pertes 5,360 40
Primes sur l'or 254 92 14,800 67
$342,9 40
Pertes payées
Sur les risques de feu $90,741 65
Sur les risques de mer 15,954 27
Sur les risques de rivière 6,802 83
Pertes en litige 5,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues 23,481 46 142,792 11
Réassurances 16,310 42
Réfaction (rebate) 21,818 98
Commissions d'agences 27,339 65
Dépenses d'agences 7,780 84
Taxes et Licences 10,568 50
Dépenses de bureau 27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc 6,547 16
Frais de Cours et d'avocats 47 52 270,267 54
Bénéfice net 72 67 7

ACTIF,

En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk. $51,890 87
" " Louisiana Natl. Bk. 20,324 81
Dépôt spécial au Germania National Bank 6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe 19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à 27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à 48,333 78
Effets à recevoir pour primes 7,560 93
Prêts sur hypothèques 140,573 22
Prêts sur nantissements 24,324 94
Effets à recevoir 13,931 80
Bons 32,413 88
Actions 23,656 78
Primes en voie de recouvrement 41,688 42
Propriétés foncières 74,174 77
Dû par divers 11,814 99
Bons des Etats-Unis 11,560 75 $555,524

PASSIF,

Capital payé en plein, (actions de $30) $296,650 00
Effets à payer 656 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés 544 50
Primes sur risques non terminés 120,661 47
Pertes non réglées 29,283 46
Dû à divers 7,008 84
Fonds de réserve 11,029 07 482,854 01
Surplus $72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire,
MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LeGARDEUR, JR.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent où dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 010) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS,

A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, J. F. WEBSTER,
J. B. CAMORS, R. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON,
15janv—1m

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875 .... $177,707 87
Sur les risques d'incendie $127,543 00
Sur les risques maritimes 17,746 78
Sur les risques de rivière .... 32,418 09 — 177,707 87
Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie 22,972 46
Sur les risques maritimes 4,625 61
Sur les risques de rivière 17,640 05 45,238 12
Moins réfaction (Rebate) 20,875 06
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875 .... 15,315 50
Réassurances 16,674 22
Primes remboursées 1,056 91
Loyer 3,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins 13,008 85 71,439 15 117,677 27
Profits $60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875 .... $25,969 40
Réserve pour pertes en suspens 1,851 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour 20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie 12,210 08
$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville $49,322 77
Prêts sur nantissement 28,337 16
Effets pour primes à courte échéance 7,295 31
Actions de banque et autres actions 31,840 25
Biens fonciers 34,324 37
Prime en voie de perception 23,663 90
En banque $84,738 88
Balance dans la banque d'Amérique .... 542 96—85,280 84
Total de l'actif $260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104 .... rue du Canal 10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de née précédente:

Sur risques de feu $569,421
Sur risques de mer 52,556 18
Sur risques de rivières 55,963 68
Total des primes $678,160 22
En moins, primes non expirées 121,466 60
Profit net sur les primes le 31 mai 1875 .... $556,697 22
Pertes payées—
Sur risques d'incendie $257,344 41
Sur risques de mer 47,782 44
Sur risques de rivières 22,344 65
$327,476 95
Taxes 26,909 00
Réassurances et primes remboursées 28,349 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt 64,399 97
$454,260 67
Profit $102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières $232,814 42
Bons de la ville 216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres 73,611 50
Billets garantis par hypothèque et gages 227,279
Effets à recevoir 88,917
Primes en voie de recouvrement 94,404
Bons de l'Etat 650
Actions d'assurance 19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp 10,409 00
Bons hypothécaires du Turner Association 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall 5000 00
En caisse 108,687 29
$1,223,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie $201,308 60
Primes de mer 42,344 83
Primes des rivières .... 112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées 276,127
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie $69,347 66
Sur risques de mer 15,447 22
Sur risques de rivières .... 55,558 91—$140,248 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c .... 73,706 33—214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital) $62,182 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir $43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques .... 65,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 17,439 58
Argent en banque .... 83,089 96—200,529 54
Propriétés foncières 118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres 152,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c 37,814 1
Total de l'actif $610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sm'l H. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John H. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentall, A. Levi.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt $634,276
Pertes, dépenses, taxes $196,828 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent 59,626 54
256,515 30
Bénéfice net $375,961 17

Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE....
Actions, bons, prêts et effets à recevoir $409,870 0
En caisse et primes en voie de recouvrement 129,775 71
$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT, par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
R. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALOUS,
W. R. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
B. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT.

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie $80,284 58
Primes sur les rivières 12,066 56
Primes maritimes 9,842 32
112,192 35
Moins, primes remboursées 2,425 63
$110,067 72
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie $22,189 08
Pertes sur les rivières 16,422 12
Pertes sur mer 816 17
$39,427 94
Réassurances 4,580 81
Loyer 2,000 00
Taxes 2,250 25
Réfaction (rebate) 10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt 6,467 39
Réservé pour risques non terminés 27,171 00 93,304 25
16,283 23

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement $5,739 67
Prêts garantis par hypothèque $21,008 13
Effets à recevoir pour primes 12,480 96
Actions, bons et autres obligations 162,596 83
Propriété foncière 5,447 24
Primes en voie de recouvrement 18,180 09
En caisse 27,082 34
$242,424 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:

Primes sur l'incendie $129,081 44
Primes de mer 34,810 02
Primes de rivières 5,567 57
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872 .... 42,000 00
Total $261,399 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année 80,135 47
$211,063 53
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie $64,217 39
Sur les risques de mer 17,895 51
Sur les risques de rivières .... 18,231 71—100,344
$110,739 47
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent $8,583
Réassurances 13,623
Dépenses, taxe, licence, intérêt 3,446 20
Réservé pour pertes non réglées .... 20,000 00—38,641 1
Bénéfice net $61,597 31

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse $50,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis 264,047
Primes en voie de recouvrement 421 9
Actions, bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc 2,365
Propriété foncière 4,557
Billets d'actions (stock notes) 262,226 56
$583,384 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 29 septembre 1872.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé .... 12 pour cent
Dividende sur le susdit 5
Dividende " primes remboursées 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aiken, J. L. Haas,
J. A. Brasc, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. R. Thompson.

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:

Sur risques de feu $114,052 32
Sur risques de mer 59,281 37
Sur risques de rivières 29,586 92
Total des primes $202,920 61
Moins primes rendues 3,154 77
Primes acquises $199,765
Déduit—Pertes par le feu $45,105 00
Pertes sur mer 42,115 73
Pertes sur rivières 15,476 85
$102,696 57
Réassurances 21,818 79
Réfactions (rebate) 2,563 87
Taxes 7,450 93
Loyer 3,750 00
Dépenses, et profits et pertes 26,815 16
$165,094
Réservé pour primes non-terminées $17,330 00

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes .... $
Comptant 61,436 9
Comptes en voie de collection 12,200 1
Billets recevables 28,000
Prêts sur garanties 66,050 00
Prêts sur hypothèques 11,885 30
Stocks et Bons 8,870 00
Installations de bureaux et meubles 2,000 00
En mains d'agents aux en Europe, etc 3,126 40
$336,517
Mois intérêts non-payés et dividendes 3,196
$334,220 00

Ce qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

E. GAUCHEAU, Vice-Président
L. W. GAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1876.

E. BOUNY, Notaire public.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 153 de la rue du Canal,

Le 13 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.

Primes d'incendies $52,641
Primes de rivières 1,112 8
Total des primes $53,815 18
En moins—primes non expédiées 36,876 78
Montant net des primes $17,938 39
A déduire:
Pertes par les incendies—payées .... $ 726 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts .... 12,164 98 — 12,891
Montant réservé pour pertes non réglées $5,546 88

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur prop étés foncières non grevées valant $205,450 .... $151,225 00
Propriétés foncières appartenant à la compagnie 17,500 00
Prêt garanti par des actions 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie 27,050 00
Bons des Etats-Unis 5,000 00
Effets à recevoir 3,336 00
d abactes surdem, d orts à 8 pour cent d'intérêt 19,350 8
Intérêt 19,442 44
Primes en voie de recouvrement 27,330 56
Effets à recevoir pour primes 809 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier 12,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence 2,046 75
Capital souscrit, en voie de règlement 68,451 56
$355,942

PASSIF.

Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75, l'action $311,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées 17,932 1
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé 17,932 00
Montant réservé pour perte non réglées 5,546 80
Salaires non payés 709 11
$355,942 58

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 1 1 181 A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT.

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes $1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques 35,716 45
Dû par des agents de réserve, approuvés 96,731 96
Dû par d'autres banques nationales 23,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat 159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations 139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées 23,583 69
Primes payées 65,6 00
Echanges pour le Clearing-House $121,215 82
Billets d'autres banques nationales 35,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels) 2,575 79
Espèces 77,379 17
Billets Legal Tender .... 466,823 00 — $706,796
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation) 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent) 4,000 00
Total $2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé $550,000 0
Surplus 38,590 84
Autres profits non-partagés 87,474
Billets de banque nationale, non rachetés 500,000 00
Dividendes non payés 6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques $1,322,571 00
Certificats "demand" de dépôts 7,000 00
Chèques certifiés 12,550 56
Chèques du caissier, non payés .... 100 00 — 1,342,521 66
Dû à d'autres banques nationales 79,541 18
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat 91,496 65
Total $2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120 .... RUE DE LA COMMUNE 120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 187

Feu $50,583 60
Mer 12,839 20
Rivières 59,181 3
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875 .... 15,745 00
Moins—primes non expirées le 21 mars 1875 .... 17,300 00
Montant net des primes 149
Perte par le feu $9,619
Pertes sur les rivières .... 32,541 — $42,161 13
Réfaction (rebate) 25,334 23
Réassurances 8,699 03
Primes remboursées 1,325 10
Taxes 14,211 50
Casuel 3,170 42
Loyers 6,588 33
Dépenses 15,406 48
$117,896 33
Moins Intérêts profits et pertes .... 20,192 18 — $97,70
Bénéfice net $34,

Effets à recevoir $226,984 43
Mobilier 4,932 93
Actions du Harber boat 850 00
Bons de la Ville 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat 3,600 00
Comp pour les recouvrements net 14,622 51
En caisse 95,100 00
$347,412 36

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.   15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS, 31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés $663,758 3
Prêts sur demande 33,265
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation 300,000
Primes sur les bonds ci-dessus 29,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation 13,500
Actions et bonds divers 22,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés 9,165 0
Mobilier et accessoires ....
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main 112,000
Comptant en caisse ici 451,629 95
Do dans les banques de New-York .... 204,860 1 — 768,490 00
Total de l'actif $1,830,441 32

PASSIF.

Capital payé $300,000
Excédant de fonds 37,000
Billets émis 267,100
Dépôts 1,173,504 24
Dû à des banques et à des banquiers éloignés 54,189
Profits bruts pendant les 6 derniers mois 67,865 63
Moins dépenses et taxes 19,506 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires 48,358 76
Total du passif $1,830,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES. NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Rue Carondelet 3

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Risques d'incendie $280,072 83
Risques de rivières 221,229 76
Risques de mer .... 34,116 41—$535,419
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875 .... $89,742 00
Primes remboursées .... 9,925 50— 99,667
Montant net des primes $535,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie $134,367 30
Sur risques de rivières 126,482 56
Sur risques de mer .... 8,320 65—$269,170 1
Réassurances 14,869 62
Réfaction (rebate) 15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville 22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences 52,899 21
Profits et pertes .... 15,021 40—$390,582
Balance $145,169
Intérêts, plus, intérêts, escompte et épargnes reçus 106,054
$250,224
Moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû 110,000
Balance net 140,224 58
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements 23,094
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4 .... $117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse $294,483 15
Primes en voie de recouvrement 50,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons 522,923 04
Effets à recevoir à courtes échéances 28,011 35
Actions de banques et autres actions 216,108 55
Actions de chemins de fer de la ville 79,549 86
Bons de la ville et autres bons 110,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana 5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association 5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et orphelins juifs 2,000 00
Propriétés foncières 80,134 00

PASSIF:

Capital $1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés 89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime au 30 avril 1875 .... 177,655 23
Crédit (surplus .... 118,816 65— 1,456,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 18 du courant, à une réunion spéciale des directeurs il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital des actionnaires (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($171,769 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président,
MOSES GREENWOOD, Vice-Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Britton,
John H. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. W. Warren, James S. Prestidge,
E. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. R. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan,
R. F. Eshleman.

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte $1,169,456 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation 554,000 00
Autres actions, bons et hypothèques 34,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve 111,145 12
Dû par d'autres banques nationales 2,355 50
Dû par des banquiers et à des banques de l'Etat 79,073 95
Propriétés foncières, mobilier et installations 146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées 19,643
Primes payées 65,600
Echanges pour le Clearing House $162,422 29
Billets d'autres banques nationales 3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels) 1,300 06
Espèces 32,232 38
Billets legal tender .... 153,466 00 — 352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour billets en circulation 25,000 00
Total $2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé $850,000 00
Surplus 35,590 85
D'autres profits non partagés 35,590 52
Billets de banque nationale non rachetés 500,000 00
Dividendes non payés 9,559 79
Dépôts individuels sujets à des chèques $962,792 86
Certificats de dépôts sujets à demande 2,000 60
Chèques certifiés 32,013 01
Chèques du caissier non payés 100 00
Dû à d'autres banques nationales 996,815 37
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat 69,418 23
81,430 47
Total $2,571,756 0

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins

ALF. MOULTON,
T. BLAKEMORE,
SAML FRIEDLANDER,   Directeurs

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 .... $1,791 70
Intérêts du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 5,345
Dépenses générales, taxes, loyer, etc., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 .... $5,499 95
Escompte de billets payés avant l'échéance 37 71
Balance des dépenses non couvertes l'année dernière 1,381 48
$7,424 14
Bénéfice net ....
$7,137 06 $7,137 06

L'actif de la Société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur $84,905 77¾
Propriétés foncières 9,450 22
Comptant, à la banque nationale $1,661 41
Ou en bons des Etats-Unis 148 26¾ 1,810 67¾
Billets à recevoir 7,160 15
Divers débiteurs 590 77
Installations 1,000 00
Intérêt couru 255 28
—105,172

Actions libérées en plein 79,150 00
Actions payées en partie 3,762 85
Surplus 4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé 112 20
Effets à payer 440 00
Divers créanciers 398 00
Surplus de l'actif 16,479 22 105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SOLLEY, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre 1875.

G. LEGARDEUR.